



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

commune de Vif



2018
2021



Mairie de Vif
5 place de la Libération - 38450 Vif
Tél. 04 76 73 50 50
www.ville-vif.fr

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE C'EST QUOI ?

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la mairie, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : ministère Éducation nationale, ministère cohésion sociale, éducation populaire et vie associative, Caisse d'Allocation Familiale, services municipaux (éducation, culture...), représentants des parents d'élèves, élus, associations locales, etc.



L'objectif du PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants et jeunes en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.



À qui s'adresse-t-il ?

À tous les enfants vifois âgés de 3 à 17 ans

Le Projet Éducatif de Territoire permet d'avoir une cohérence éducative des actions menées dans le cadre périscolaire et extrascolaire pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans. Il prend en compte l'environnement familial et social, et le jeune est placé au centre de tous les « co-éducateurs ».



Par qui est-il conçu ?

* *Les acteurs locaux*

Les parents, les élus, les présidents d'associations, les directeurs et enseignants des groupes scolaires de Vif, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, les agents et techniciens de la mairie de Vif (ETAPS, ATSEM, animateurs, agents techniques...) les différents services de la Ville (CCAS, médiathèque...).

* *Les partenaires institutionnels*

L'Éducation Nationale, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Les Francas, La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Construire une identité citoyenne

- * Développer une pratique écologique dans tous les temps de vie de l'enfant et permettre un apprentissage à la notion de développement durable.

Mise en place de tri, actions autour de la gestion des ressources, Atelier compost

- * Promouvoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de respect de l'autre.

Grilles d'inscription, plannings d'activités, construction de projets (10/11 ans) avec un animateur référent, Conseil Municipal Jeunes.

- * Favoriser l'engagement de l'enfant dans la vie de la commune.

Conseil Municipal Jeune, ATEC, accompagnement de projet, formation des délégués

- * Valoriser le respect des droits et des devoirs

Règlement commun pour le périscolaire et l'école, écriture des règles par les enfants (chartes), pas de téléphones portables (ados)

- * Donner les moyens à l'enfant d'être un citoyen éclairé capable d'analyser et comprendre le fonctionnement des différents médias.

Atelier blog, semaine du media, atelier lecture de l'image.

- * Initier à l'Histoire et au fonctionnement de la république afin de comprendre les valeurs qui l'anime.

Mise en place d'un parcours citoyen, atelier découverte des services de la mairie, temps fort autour d'un personnage marquant dans les programmes d'activités du centre de loisirs.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Concourir à la réussite éducative en plaçant l'enfant au centre des préoccupations



Mettre en place des outils de communication entre les différents partenaires éducatifs

Créer un répertoire commun d'intervenants, réunions régulières entre les acteurs, règlements intérieurs commun à l'ensemble des temps éducatifs...



Valoriser le partenariat entre les acteurs afin de permettre une réelle cohérence et pertinence des actions socio-éducatives.

La commission vie éducative, réunion avec les associations, travail commun entre tous les services mairie, partenariat CAF, Éducation Nationale, FRANCAS, mise en place de parcours partagés, mise à disposition d'intervenant pour l'USEP, mise en place de formations communes.



Permettre à l'enfant et à l'ado de s'épanouir en lui donnant les moyens d'être accompagné dans toutes les démarches de sa vie.

Aide aux devoirs adolescents, permanence au collège, passerelle enfance-ado, déclaration de tous les temps d'accueil en centre de loisirs.



Favoriser la découverte de nouveaux savoirs avec une complémentarité des acteurs éducatifs.

Accompagner les intervenants à mettre en œuvre des démarches de coopération, de bienveillance, proposer des formations, conférences, documentation, coordination des parcours (culturels, santé, sportifs) ...



Apprendre à utiliser les nouveaux outils de communication

Atelier aide à la scolarité sur internet, visionnage de reportages ou séries éducatives, atelier internet, conférence...



Permettre à l'enfant l'équité d'accès pour tous

Transport, restauration scolaire, périscolaire, intervenants pour tous, tarif au quotient familial, accessibilité aux locaux, mise en place des Plans d'Accueils Individualisés (PAI) partagés.



Créer un lien de confiance et un partenariat constructif avec les familles

Faciliter l'ouverture des lieux d'accueil, faciliter la compréhension du fonctionnement des accueils, expérimenter des temps débats ouverts aux parents sur des questions éducatives.



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Respecter le rythme de l'enfant en prenant en compte son cadre de vie et son environnement

* Mettre en place des fonctionnements respectant les différentes caractéristiques des publics
Accueil différencié entre maternelles et élémentaires (périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs), présence des ATSEMS sur tous les temps de la journée maternelle, limitation de la durée d'accueil à 10h/jour, mise en place d'espace-temps calmes et de sieste à tous âges...

* Assurer un accompagnement de qualité et adapté pour les enfants ayant des particularités.
Mise en place des PAI, rencontre pluridisciplinaire, formation des équipes.

* Veiller à une cohérence dans la journée de l'enfant afin de limiter le nombre d'acteurs.
Harmoniser les règles de vie sur le temps scolaire/périscolaire : proposition d'un temps de travail à la pré-rentrée, communications entre intervenants, affichage des règles de vie, valorisation des temps d'accueil.

* Respecter le choix de l'enfant mais aussi l'éducation aux choix, rendre le jeune et l'enfant acteur et non consommateur
Grille d'inscription, planning d'activités, construction de projets (10/11 ans), mise en place d'animateur référent, ados libre choix, temps de concertation.

* Mettre en place des espaces autonomes permettant à l'enfant de laisser libre cours à son imaginaire et ses choix.
Ateliers autonomes, jeux et devoirs, création de programmes d'activités par les enfants et les jeunes eux-mêmes.

* Maintenir une continuité entre le secteur enfance et le secteur jeune afin d'accompagner au mieux l'enfant vers le monde de l'adolescent.
Activités communes (ex : Club 10/11), Espaces Jeunes, Ados dans la ville, le pont secteur jeunes / centre de loisirs et guichet unique, PAJ, mise en place de formations BAFA, partenariat avec la mission locale, CMJ, journée CM2 / Collège.

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Les objectifs pédagogiques - 4/4



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN



Les structures enfance

Les périscolaires du matin et du soir sont déclarés en accueil de loisir à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Isère. Les structures sont encadrées et animées par des équipes diplômées selon la législation en vigueur.

Chacune des structures permet une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires permettant de répondre aux rythmes et aux besoins des enfants et de leur famille.

Ces différents temps s'articulent de la manière suivante :



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les structures périscolaires

Les objectifs principaux des structures périscolaires sont :

- ➔ Assurer une bonne continuité entre les familles et les équipes enseignantes
- ➔ Favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, scientifique et citoyen
- ➔ Respecter le rythme de l'enfant tout en prenant en compte les besoins des familles

Pour le périscolaire, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-heure.

Toutes les inscriptions ont des grilles de tarifs selon le quotient familial des familles afin de répondre au mieux aux difficultés de celles-ci.

* **Structure périscolaire Champollion / Reymure :**

Accueille les enfants de maternelle et de primaire des écoles Champollion et Reymure

- ➔ **Capacité d'accueil moyenne :** 90 enfants en périscolaire.

* **Structure périscolaire Malraux / Marie Sac :**

Accueille les enfants de maternelle de Marie Sac et de primaire de Malraux

- ➔ **Capacité d'accueil moyenne :** 90 enfants en périscolaire.

* **Structure périscolaire Saint Exupéry :**

Accueille les enfants de maternelle et de primaire

- ➔ **Capacité d'accueil moyenne :** 40 enfants en périscolaire.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Le centre de loisirs et les mini-séjours

* Le centre de loisirs 3-11 ans :

Le centre de loisirs sans hébergement est ouvert tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (sauf celles de Noël), à la demi-journée ou à la journée complète, de 7h30 à 18h.

Il accueille en moyenne 100 enfants avec :

- ➔ un groupe de 3 ans
- ➔ un groupe de 4-5 ans
- ➔ un groupe de 6-7 ans
- ➔ un groupe de 8-9 ans
- ➔ le club 10-11

L'équipe encadrante est constituée d'une directrice ou d'un directeur (BAFD ou BPJEPS) et d'une moyenne de 10 animateur(trice)s diplômé(e)s ou stagiaires BAFA minimum.

C'est un centre de loisirs de proximité qui permet :

- ➔ aux familles et aux enfants d'avoir une structure socio-éducative adaptée à leurs besoins.
- ➔ aux enfants de découvrir de nouveaux savoirs, compétences et expérimentations.
- ➔ de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et la prise de responsabilités.

Les programmes d'activités proposés découlent des différents projets pédagogiques mêlant animations sportives et culturelles, selon un thème à la semaine ou au cycle et avec différentes sorties liées au thème choisi.

* Les mini-séjours, les stages, les bivouacs :

Les mini-séjours sont inscrits dans le projet pédagogique du centre de loisirs. Ils permettent de développer des objectifs liés à l'apprentissage en collectivité, de découvrir des activités spécifiques liées à l'environnement et à la pratique d'activités sportives et culturelles différentes.

Les bivouacs, mini-séjours et séjours permettent à de nombreux enfants de partir en vacances et de profiter d'activités dans un environnement qu'ils ne connaissent pas.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les choix éducatifs

* Pour les maternelles :

➔ Le periscolaire matin et soir :

L'organisation :

L'accueil du matin est encadré par les ATSEM afin de réduire le nombre d'intervenants différents pour les plus petits et d'améliorer le rapport aux familles.

Des ateliers calmes (tapis de jeux, lecture) sont proposés le matin afin de permettre un réveil en douceur.

Pour les enfants présents sur le temps du périscolaire du soir, il est mis en place un temps de goûter collectif.

Les activités :

Les activités du soir sont programmées sur la semaine complète.

Les activités présentant le plus grand besoin de concentration sont regroupées sur le lundi et le mardi. L'expérience montrant des enfants plus disponibles ces jours-là.

Le nombre d'ateliers dits « autonomes » est plus important en fin de semaine.

Tous les jours, un atelier de motricité est proposé.

➔ Les mercredis et les vacances :

Afin de respecter au mieux les rythmes de l'enfant, il est organisé un accueil de loisirs de manière séparé entre les enfants de moins de 6 ans et les enfants à partir de 7 ans. Les maternelles sont accueillies dans des locaux adaptés (école maternelle).

Les temps accueils sont échelonnés.

Le choix est fait de proposer des temps d'activités cadrés d'1h le matin et de 1h30 l'après-midi.

Les autres temps sont organisés de manière à ce que l'enfant ne se sente pas contraint de choisir une activité (nombreux ateliers dits autonomes, pas de contrainte de durée sur l'activité etc....) Il est aménagé un espace relaxation avec la possibilité de faire la sieste.

Le centre de loisirs fait appel de manière régulière à des intervenants spécialisés en petite enfance, particulièrement en éveil musical et en motricité.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Les choix éducatifs

* Pour les élémentaires:

➔ Le periscolaire matin et soir :

L'organisation :

Des ateliers calmes (tapis de jeux, lecture) sont proposés le matin afin de permettre un réveil en douceur.

Des ateliers manuels avec une continuité sur un cycle, autour de thématiques sont proposés tous les matins.

Un défi jeux est organisé à l'échelle de la semaine avec une modification des jeux chaque semaine.

Un temps de goûter collectif est prévu. Une organisation est mise en place afin de favoriser la détente et la «sociabilisation».

Afin de proposer des temps d'activités adaptés à chaque enfants, des ateliers sont spécifiquement proposés aux enfants quittant le périscolaire après 17h30.

Les activités :

Les activités du soir sont programmées sur la semaine complète, les activités présentant le plus grand besoin de concentration sont regroupées sur le lundi et le mardi.

Le nombre d'atelier dit « autonome » est augmenté en fin de semaine

Tous les jours, une animation sportive est proposée.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Le centre de loisirs et les mini-séjours

➔ Les mercredis et les vacances :

Afin de respecter au mieux les rythmes, il est organisé un accueil de loisirs de manière séparé entre maternelle et primaire.

Les temps accueil sont échelonnés : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.

Le choix a été fait de proposer des temps d'activité cadrés de 2h le matin et de 2h30 l'après-midi.

Les autres temps sont organisés de manière à ce que l'enfant ne se sente pas contraint de choisir une activité (nombreux ateliers dit autonomes, pas de contrainte de durée sur l'activité, vaste choix d'ateliers proposés etc...)

Il est aménagé aussi pour les enfants de plus de 6 ans un espace de relaxation avec la possibilité de faire la sieste.

Le centre de loisirs fait appel à des intervenants spécialisés dans différents domaines disciplinaires, de manière régulière (graff, musique...).

L'équipe d'animation organise des sorties à la journée avec un rayon d'action élargi en lien notamment avec les différents partenaires culturels du territoire.

à la rentrée scolaire 2018-2019 l'USEP a réouvert ses portes. Cette organisation a été réfléchi de manière partagée entre les parents d'élèves (membres de l'association), enseignants et la municipalité (etaps) pour l'encadrement.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

Le plan mercredi

➔ Les mercredis :

Depuis la rentrée 2018, la commune de Vif s'est engagée dans une démarche de labellisation auprès de la CAF et de la DDSC de son accueil du Mercredi.

Cette labellisation s'articule autour de 4 grands axes :

➔ La cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

Comment :

À travers une concertation avec les différents acteurs éducatifs de la ville (commission vie éducative, rencontres régulières), et une mise en cohérence des différents projets d'écoles avec le Projet Pédagogique des mercredis

➔ L'accueil de tous les publics :

Comment :

La mise en place d'une tarification progressive et l'inclusion dans les meilleures conditions possibles des enfants en situation de handicap

➔ Mise en valeur de la «richesse» du territoire :

Comment :

De nombreux partenariats sont noués avec les différents acteurs du territoire, comme la bibliothèque, l'ehpad et les associations locales. Dans les programmes sont favorisées les activités à l'extérieur de la structure afin de découvrir les «richesses» du territoire et de l'agglomération grenobloise.

➔ Développement d'activité éducative de qualité

Comment :

La formation des équipes, l'intégration d'intervenants spécialisés sont les outils principaux. Aussi il est mis en place une analyse régulière des actions afin que celles-ci soit les plus adaptées aux différents rythmes, besoins et envies des enfants.

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN



Les structures jeunesse

L'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes est le lieu de rendez-vous de plusieurs structures adaptées aux adolescents entre 11 et 17 ans. C'est un maillon de la politique jeunesse qui permet de faire le lien avec les pré-adolescents du centre de loisirs enfance et avec le collège. C'est également un lieu ressource pour le montage de projets et le suivi individuel chez les 15/17 ans.

Il s'articule autour de 4 axes forts déclinés dans le PEDT qui sont :

- L'accueil de loisirs ados
- L'aide à la scolarité
- La prévention de la délinquance
- L'aide au montage de projets et aux loisirs

Les Ados dans la Ville

Les Ados dans la Ville est un accueil de loisirs ados déclaré à la DDCS. Il est ouvert pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne et tout le mois de juillet.

Il est organisé en demi-journées avec une journée complète dans la semaine.

Les jeunes choisissent leurs activités selon 3 pôles :

- Sportif
- Culturel
- Expression/création

C'est une structure adaptée pour les 12/15 ans avec des activités structurées choisies par les adolescents.



L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

L'Accueil Jeunes

L'Accueil Jeunes est ouvert tous les après-midi au mois de juillet et pendant les petites vacances.

C'est un lieu ressource de détente et de loisirs où les jeunes peuvent participer à des animations diverses ou simplement discuter ensemble.

C'est aussi un lieu phare où le jeune va récolter des informations sur les différents sujets de la vie quotidienne afin de s'orienter et de trouver des solutions face à ses préoccupations d'adolescent.

Cet accueil est également délocalisé en animation de proximité les matins, au gymnase ou à la piscine (l'été), pour permettre aux jeunes Vifo de pratiquer une activité sportive ludique sans contrainte d'inscription.

Les mini-séjours et séjours

Ils sont organisés et construits dans une dynamique de projet selon les objectifs pédagogiques visant à l'autonomie des adolescents dans l'organisation de leurs vacances. Ils sont en lien avec les centres de loisirs Ados dans la ville et le Club 10/11 du centre de loisirs 3-11 ans.

Ces séjours ont pour objectif de :

- favoriser la découverte et l'accès à des pratiques sportives et culturelles différentes
- permettre au jeune d'acquérir une réelle autonomie
- c'est également un lieu d'apprentissage social

L'ORGANISATION SUR LE TERRAIN

L'aide aux devoirs et les ateliers périscolaires

Pendant toute l'année scolaire, des ateliers d'expression et de création sont mis en place certains soirs de la semaine afin de permettre aux adolescents de pratiquer une activité différente.

Une aide aux devoirs collective est également mise en place, en partenariat avec le collège de Vif, dans les locaux de l'Espace Jeunes pour les élèves de 6^{ème} de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Cette aide à la scolarité vise à créer une bonne continuité entre le temps scolaire et périscolaire du collégien en difficulté d'apprentissage.

Trois groupes de 12 élèves de 6^e/4^e/3^e sont accompagnés chaque semaine par deux intervenants pour une aide adaptée à chaque jeune.

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) donne la possibilité aux adolescents de 10 à 16 ans de s'impliquer dans la vie de la ville de Vif. Cette outil favorise l'initiative, permet d'expérimenter la citoyenneté concrètement, de réaliser des actions utiles à tous et de découvrir le fonctionnement d'une commune.

Il est proposé aux jeunes conseillers un parcours citoyens, intégrable au programme « livret citoyen ». Au long de ce parcours les jeunes seront formés à différentes techniques, comme la prise de parole en public et la visite de différentes institutions de la république.

Le CMJ existe depuis juin 2015. Pour ce deuxième mandat il est composé de 16 jeunes élus pour 2 ans.

* Ce CMJ est constitué de 3 commissions :

- Aménagement du territoire
- Solidarité
- Ecologie

Ces commissions œuvrent à la mise en place d'actions citoyennes et collectives à l'échelle de la ville. Elles sont un espace de débat où les jeunes apprennent la vie démocratique, l'argumentation et la confrontation d'idées.



LES MOYENS & LES OUTILS



Les ressources humaines

De nombreux professionnels travaillent au quotidien dans les structures enfance et jeunesse de la ville de Vif.

Les effectifs d'encadrement des structures enfance et jeunesse

* *Le centre de loisirs 3-11 ans*

- ➔ 1 coordinatrice enfance
- ➔ 1 directeur BAFA, BPJEPS
- ➔ 10 animateurs BAFA ou CAP petite enfance

* *L'Espace Jeunes (12/17 ans)*

- ➔ 1 coordinateur jeunesse
- ➔ 2 directeurs BAFA, BPJEPS
- ➔ 4 animateurs BAFA

* *Les périscolaires*

- ➔ 3 directeurs (ou directrice) périscolaires
- ➔ 15 animateurs polyvalents
- ➔ 8 ATSEM

Pour tous les accueils déclarés à la DDCS, les normes d'encadrement et de qualification sont respectées afin de garantir la qualité des objectifs visés.

LES MOYENS & LES OUTILS



Les partenaires

Tous les partenaires sont essentiels pour permettre de construire un PEDT adapté à l'environnement du jeune et à son lieu de vie.

Vif a choisi de créer le partenariat le plus large possible en positionnant l'enfant et le jeune au centre des projets.

C'est pourquoi la commune s'appuie sur :

- * **Des partenaires institutionnels :**
 - ➔ Caisse d'Allocations Familiales
 - ➔ Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - ➔ Inspection de l'Éducation Nationale
 - ➔ Conseil Départemental de l'Isère

- * **Des associations locales**
 - ➔ Atelier du mouvement
 - ➔ Clubs sportifs vifois
 - ➔ Francas

- * **Les familles**

- * **Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale**

- * **Les services municipaux**
 - ➔ Services techniques
 - ➔ CCAS
 - ➔ Service communication
 - ➔ Service culturel

Chacun de ces partenaires accompagne financièrement et/ou pédagogiquement ce PEDT afin d'atteindre les objectifs fixés.



LES MOYENS & LES OUTILS



Les locaux

Locaux accueillant le périscolaire matin et soir

- * **École Jean-François Champollion**
Rue du Stade



- * **Restaurant scolaire André Malraux**
23 rue Gustave Guerre



- * **Annexe école Marie Sac**
Rue de la Résidence



- * **École Antoine de Saint-Exupéry**
Avenue Louis Vicat - Le Genevrey



LES MOYENS & LES OUTILS

- * **École de Reymure**
Route de Fontagneux



Les centres de loisirs enfance et jeunesse

- * **Centre de loisirs (3-11 ans)**
Rue Gustave Guerre



- * **Espace Jeunes (12-17 ans)**
7 avenue de Rivalta





LES MOYENS & LES OUTILS

Les équipements sportifs et culturels

* **Gymnase Mario Fossa**
Rue du Stade



* **Salle Gabriel Ruard**
Place Jean Couturier



* **Médiathèque Champollion-Figeac**
24 B avenue de Rivalta



Et aussi :

- le gymnase du collège
- les plateaux sportifs
- le stade du rugby
- le terrain de foot
- les cours de tennis
- la piscine municipale
- le parcours de santé
- le skate parc
- la salle polyvalente Louis Maisonnat



Les autres outils du PEDT

En plus des locaux, le PEDT dispose d'autres outils pour mener à bien les objectifs pédagogiques. Il s'agit notamment :

- des budgets
- des transports

LES MOYENS & LES OUTILS



Formation, évaluation

* *La formation*

Des plans de formation à plusieurs niveaux sont inscrits dans le PEDT.

En effet, afin de créer un réseau de jeunes animateurs BAFA et pour leur faire découvrir leur premier travail, des sessions de BAFA sur site sont mises en place régulièrement à Vif.

De plus, tous les agents municipaux ont un plan de formation adapté à leurs besoins. Ces formations peuvent être individuelles et collectives, à caractère théorique ou technique et/ou qualifiante.

* *L'évaluation*

Toutes les structures, séjours, projets sont évalués pendant et après l'action. Une attention toute particulière est mise en place pour que les évaluations soient participatives et que l'enfant, dès le plus jeune âge, puisse s'exprimer selon différentes formes ludiques pour « évaluer » sa journée, son activité ou son projet.

Par ailleurs, des évaluations écrites sont demandées à chaque responsable de structure pour pouvoir identifier la pertinence des actions réalisées.

Pour évaluer de manière globale tous les projets et objectifs fixés dans les infrastructures vi-foises, des instances ont été créées :

- ➔ Commission vie éducative
- ➔ Commission jeunesse
- ➔ Commission dérogations
- ➔ Comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse

Ces espaces de concertation sont les lieux les plus adaptés pour évaluer et réajuster les projets enfance jeunesse de Vif avec des échanges riches avec l'ensemble des membres.



LES ACTIONS

2018/2021

Les actions Enfance

Les actions principales mises en œuvre selon les objectifs du PEDT

- * **Mettre en place des programmes d'activités pour les 3-11 ans**
 - ➔ Selon 4 pôles pour les 6 à 11 ans : Sport ; Culture ; Technologies ; Libre choix
 - ➔ Selon 3 pôles pour les 3 à 5 ans : Éveil corporel ; Activités manuelles ; Libre choix

La transversalité de cette action avec les écoles maternelles et élémentaires a pour but de s'adapter au mieux aux besoins des enfants en prenant en compte le rythme des jeunes Vifois. Une attention particulière est portée afin d'avoir une continuité pédagogique entre les différents temps de l'enfant et un lien fort entre tous les acteurs des différents temps éducatifs.

- * **Soutenir et travailler en concertation avec tous les partenaires**
 - ➔ Afin de permettre une continuité éducative dans la journée de l'enfant (projets d'école, conseil d'enfants...)

- * **Maintenir et adapter les espaces et les capacités des structures périscolaires du matin et soir**
 - ➔ Mettre en place des plages horaires permettant une continuité avec les temps périscolaires tenant compte de l'environnement social et professionnel des familles.

- * **Programmer des temps forts avec tous les partenaires institutionnels associatifs sur des évènements nationaux**
 - ➔ Semaine contre les discriminations, spectacles de Noël, Semaine du goût, etc.

- * **Ouvrir le centre de loisirs pendant toutes les vacances scolaires (sauf Noël) et les mercredis**
 - ➔ labellisation dans le cadre du plan Mercredi
Principaux projets pédagogiques axés sur l'accès aux loisirs, la culture, l'expression, l'environnement, le sport, l'apprentissage de la vie en collectivité et visant l'autonomie des enfants

- * **Organiser des séjours, stages et bivouacs en complément des centres de loisirs pendant l'été**
 - ➔ En privilégiant l'accès aux vacances pour tous

- * **Renforcer la passerelle entre les structures enfance et adolescence**
 - ➔ Pour aider l'enfant à grandir
 - ➔ Pour permettre aux familles de trouver une qualité de service adaptée aux problématiques des pré-adolescents de 9 à 13 ans.



LES ACTIONS

2018/2021



Les actions Jeunesse

Les actions principales mises en œuvre selon les objectifs du PEDT

*** Ouvrir le centre de loisirs Ados dans la Ville (12/17 ans) pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, de juillet et d'automne**

- Principaux projets pédagogiques axés sur l'accès aux loisirs, l'épanouissement des jeunes, la socialisation, l'engagement et la responsabilisation

*** Organiser des séjours, stages et bivouacs l'été en complément des Ados dans la ville**

- En privilégiant l'accès aux vacances pour tous et la découverte de nouveaux environnements

*** Maintenir un Point Accueil Jeunes dans l'Espace Jeunes et mettre en place des animations de proximité (gymnase, piscine)**

- Développer l'espace de rencontres entre les jeunes, favoriser l'acquisition de capacités à construire sa personnalité, à construire des projets et à développer l'apprentissage social de l'adolescent
- Développer des projets et actions avec des objectifs transversaux de prévention en partenariat avec la METRO.

*** Mettre en place des ateliers d'aide à la scolarité en partenariat avec le collège et les familles vifoises à l'Espace Jeunes**

- Afin de favoriser la réussite scolaire, aider et soutenir les liens à la parentalité et redonner confiance aux jeunes en échec scolaire

*** Un Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)**

- 16 jeunes conseillers de 11 à 16 ans élus pour un mandat de 2 ans
- Projets et actions développés selon 3 commissions : Aménagement du territoire ; Solidarité ; Ecologie

*** Aider et soutenir le montage de projets pour les 15 / 17 ans et soutenir les associations juniors**

Partenariat avec les FRANCAS dans la mise en place d'ATEC

*** Renforcer la passerelle entre les structures enfance et adolescence**

- Pour aider l'enfant à grandir
- Pour permettre aux familles de trouver une qualité de service adaptée aux problématiques des pré-adolescents de 9 à 13 ans.

*** Programmer des temps forts avec tous les partenaires institutionnels associatifs sur des évènements nationaux**

- Semaine contre les discriminations, Fête de la Musique, etc.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

du 20 novembre 1959

Préambule

Considérant que, dans la Charte, les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Considérant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations unies ont proclamé que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Considérant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance,

Considérant que la nécessité de cette protection spéciale a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que dans les statuts des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se consacrent au bien-être de l'enfance,

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

Principe premier

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les

enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est

souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.



Remerciements

Un grand merci à M. le Maire, à l'équipe municipale, aux partenaires institutionnels et associatifs, aux agents et techniciens de tous les services qui permettent de faire vivre ce PEDT.

Mairie de Vif

Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse

5 place de la Libération - 38450 Vif

Tél. 04 76 73 50 50

www.ville-vif.fr

